Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Avenant à la convention territoriale globale entre la Caisse d'allocations familiales (CAF), la CLCL et les communes de son territoire-*Délibération D26_37*

Rapporteur : Pascale AUFFRET, adjointe enfance / jeunesse/ affaires scolaires / social
Annexes : note de synthèse du bureau communautaire du 01/06/2026 et projet d'avenant à la convention

Par délibération D22_56 du 7 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la démarche **pacte social** et de fait la c**onvention territoriale globale** (la CTG), inclue dans ce pacte.
Ce pacte réunit la CLCL et ses 14 communes avec les **acteurs locaux de cohésion sociale** dits structurants, ainsi on retrouve la CLCL, la Caf du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère, l'Education Nationale, la Maison de l'Emploi, l'association Familles Rurales de Guissény et le Centre Socioculturel Intercommunal.
La CTG a été signé uniquement avec la CAF.
Ce pacte a été signé pour la période 2023-2026.

Rappelons qu'en matière de **cohésion sociale**, la CLCL est compétente de manière facultative pour : la **coordination enfance jeunesse**, **emploi insertion, gérontologie, prévention de la délinquance**. Pour l'enfance jeunesse, la commune demeure compétente dans le choix et la mise en œuvre des actions.
Le Pacte social constitue un guide des grandes lignes d'actions en la matière. Il précise l'objet, les champs d'interventions de chacun des partenaires, les enjeux partagés, les engagements, les modalités de collaboration, l'évaluation et le plan d'actions.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Avenant à la convention territoriale globale entre la Caisse d'allocations familiales (CAF), la CLCL et les communes de son territoire-*Délibération D26_37*

La CLCL est invitée par la CAF à prolonger d'une année la convention CTG via un avenant pour coïncider avec le calendrier de l'élection présidentielle et la future convention

d'objectifs et de gestion de la CAF : passage en conseil communautaire le 29 juin 2026. Les communes doivent également en parallèle délibérer en ce sens.

Dans cet avenant est prévu également d'y faire figurer le **nouveau Service Public de la Petite Enfance (SPPE),** obligatoire depuis le 01/01/2025. Ce service doit permettre de répondre aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles. Il s'agit de s'engager à décliner un plan d'action courant 2027.
Il comprend 3 compétences obligatoires à exercer par les 14 communes (Lesneven et Ploudaniel, avec plus de 3500 habitants doivent assumer une compétence supplémentaire n°3 de planification et développement des modes d'accueil) et portées par ricochet par la compétence « coordination enfance jeunesse » de la CLCL.
Il s'agit :
• Compétence 1 : recenser les besoins : identifier les besoins des familles en matière de services aux familles et d'accueil des jeunes enfants, y compris le nombre de places nécessaires et les types d'accueil disponibles.
• Compétence 2 : informer et accompagner les familles : fournir des informations et un soutien aux familles ayant des enfants de moins de trois ans, ainsi qu'aux futurs parents, pour les aider à connaître les options d'accueil disponibles.
=>Mise en place opérationnelle par le Relais Petite Enfance intercommunal

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Avenant à la convention territoriale globale entre la Caisse d'allocations familiales (CAF), la CLCL et les communes de son territoire-*Délibération D26_37*

• Compétence 4 : soutenir la qualité d'accueil sur le territoire : les communes doivent œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'Education nationale).
=>Mise en place opérationnelle par le Relais Petite Enfance intercommunal + la coordination de la Maison des familles
Mme Auffret précise les actions de la commune en la matière : conventionnement avec la crèche de Lesneven avec subventionnement (et ALSH mais pour les « plus grands »), rénovation d'un local en MAM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant à la convention territoriale globale et de ce fait la prolongation également du Pacte Social lié
- Autorise le maire de la CLCL à signer cet avenant

Christophe BELE

Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.06.11 15:49:58 +02'00'